

Focus de février 1996

Mexique : violence et impunité

Depuis plus de deux décennies, de larges secteurs de la population subissent des violations flagrantes des droits de l'homme. Malgré les dispositions administratives prises ces dernières années pour garantir la protection et le respect des droits fondamentaux de l'homme, de graves violations à une échelle alarmante continuent d'être signalées. Le massacre par la police de 17 paysans non armés le 28 juin 1995, dans l'Etat de Guerrero, au sud-ouest, et le recours persistant et répandu à la torture en détention, illustrent le fait que ces dispositions n'ont pas permis de mettre fin aux violations commises par les agents de l'Etat.

Dans la population mexicaine - plus de 91 millions - les pauvres et les défavorisés, et en particulier les paysans indiens, demeurent les plus fréquentes victimes de violations des droits de l'homme. Les faits montrent, cependant, que ce danger menace tous les citoyens - juges, prélats, journalistes, militants du parti d'opposition, défenseurs des droits de l'homme, immigrants d'Amérique centrale et militants homosexuels par exemple - et même les enfants.

Les auteurs de graves violations des droits de l'homme continuent à bénéficier de l'impunité. Les décisions de justice rendues contre les responsables de violations des droits de l'homme sont quasiment inconnues au Mexique. Les fonctionnaires accusés de torture, de mauvais traitements ou d'autres violations des droits de l'homme sont souvent mutés, parfois même avec une promotion.

Les conséquences du déni de justice pour les victimes des violations des droits de l'homme sont manifestes dans l'Etat méridional du Chiapas, où sont commises de graves violations depuis de nombreuses années.

Les nouveaux cas de "disparition" au Mexique ont accusé une baisse importante ces dernières années, mais des "disparitions" sont encore signalées de temps à autre. Au moins 14 Indiens Tzeltal ont "disparu" après qu'ils auraient été arrêtés par des unités de l'armée lors du soulèvement du Chiapas en janvier 1994 ; et en 1995, au moins deux personnes ont "disparu" du fait, semble-t-il, de leur défense pacifique des droits civils. Les autorités mexicaines n'ont pas fait d'enquête approfondie sur la plupart des cas de "disparition" au sujet desquels un nombre considérable d'informations laissent à penser que les autorités y ont participé.

Les graves lacunes et irrégularités du système pénal et des organes chargés de faire respecter la loi semblent favoriser un schéma de violations parmi les membres du système, et notamment la police. Le maintien d'un tel état de choses est dû au manque d'indépendance de l'appareil judiciaire vis-à-vis du gouvernement et du Parti révolutionnaire institutionnel - PRI, au pouvoir au Mexique depuis plus de 60 ans. Les tribunaux continuent de fonder leurs sentences sur des aveux souvent arrachés par la contrainte.

Pour certains secteurs pauvres ou défavorisés de la population, les probabilités d'un jugement inéquitable sont plus fortes - pour les Indiens notamment. Bien que l'administration précédente ait adopté des réformes législatives prévoyant la mise à disposition d'un interprète pour tout accusé, la plupart des Indiens non hispanophones ne bénéficient pas de cette aide, obligatoire en droit, pendant toute la durée de leur procès.

Les jugements inéquitables sont aussi fréquents pour ceux qui, aux yeux des autorités,

représentent une menace pour le statu quo politique. AI a relevé un très grand nombre de cas de procès inéquitables, dont ceux de prisonniers d'opinion. L'organisation a demandé au Président, Ernesto Zedillo Ponce de León, de prendre de toute urgence des mesures efficaces pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays.

Récemment, le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire est apparu clairement dans l'affaire du juge Abraham Polo Uscanga, membre de la Cour suprême de justice du district fédéral -SCJDF, pris à partie pour avoir ouvertement critiqué ce problème.

Le juge Polo Uscanga avait reçu une mise en garde en janvier 1994, après avoir décidé de relâcher huit personnes faussement accusées de terrorisme à Mexico - certaines d'entre elles avaient été torturées pour leur arracher des aveux.

Le 23 mars 1995, Polo Uscanga avait également refusé de décerner des mandats d'arrêt contre les dirigeants d'un syndicat indépendant de conducteurs d'autobus et de mécaniciens des transports publics de Mexico, qu'on disait faussement accusés de malversations. Le syndicat ayant récemment entrepris un mouvement de grève contre un projet gouvernemental visant à privatiser les transports, les autorités auraient pris ses dirigeants pour cible afin d'empêcher d'autres grèves.

Le président de la SCJDF ayant apparemment menacé Polo Uscanga pour l'amener à modifier sa décision de façon à pouvoir arrêter les militants syndicaux, celui-ci a démissionné le 1er avril 1995.

Après sa démission, le juge Polo Uscanga a continué à être molesté. Le soir du 27 avril, des inconnus armés l'ont enlevé dans une rue de Mexico : ils l'ont battu, blessé à coups de couteau et interrogé sur ses affiliations politiques et les motifs qui l'avaient conduit à révéler publiquement ses griefs contre le président de la Cour suprême. On l'a relâché après l'avoir averti de ne pas déposer d'autres plaintes. Après cette agression le juge a dû recevoir des soins à l'hôpital.

Le juge Polo Uscanga, après avoir révélé les faits publiquement, aurait été l'objet d'autres agressions et menaces anonymes. Le 10 mai, il a failli être renversé par un véhicule non immatriculé alors qu'il traversait une rue de Mexico. Polo Uscanga a par la suite publiquement accusé le président de la SCJDF d'être l'instigateur des menaces et attentats contre lui.

Le soir du 19 juin, Polo Uscanga a été porté manquant par les siens. Le 20 juin, on a découvert son cadavre dans son bureau, avec une seule blessure par balle à la nuque. Les autorités ont tout d'abord suggéré qu'il s'agissait d'un suicide, mais la suite de l'enquête a établi qu'il avait été assassiné. Les responsables n'ont pas été traduits en justice.

TORTURE EN DÉTENTION

Félix Armando Fernández Estrada et Demetrio Ernesto Hernández Rojas ont été arrêtés le 20 octobre 1994 à Mexico, et torturés par la police pour les contraindre à avouer qu'ils avaient participé à un attentat à la bombe dans le centre ville en janvier 1994. Tous deux avaient été précédemment arrêtés et torturés pour leurs activités politiques en 1984.

En détention, Félix Armando Fernández Estrada et Demetrio Ernesto Hernández Rojas ont été battus, torturés à l'électricité, à demi asphyxiés et menacés d'assassinat ou de "disparition" ainsi que leurs proches.

Tous deux ont été totalement privés de soins médicaux adéquats, et par la suite les médecins ont omis de consigner la présence des lésions qui auraient pu étayer toute accusation contre la police. Toutefois, une délégation d'AI a relevé sur eux plusieurs lésions, et notamment sur Demetrio Ernesto

Hernández Rojas, concordant avec les tortures qu'ils avaient décrites.

Demetrio Ernesto Hernández Rojas et Félix Armando Fernández Estrada ont été relâchés sans inculpation les 26 avril 1995 et 5 mai 1995 respectivement. Les responsables de leur arrestation arbitraire et des tortures qu'ils ont subies n'ont jamais été traduits en justice, et aucune réparation n'a été accordée.

LES AUTOCHTONES

De nombreuses violations des droits de l'homme infligées aux Indiens du Mexique ont lieu dans le contexte de litiges fonciers. Les paysans sont souvent victimes des autorités locales, forces de sécurité incluses, qui prennent le parti des notables locaux.

Depuis des années, des violations des droits de l'homme sont commises à vaste échelle contre les Indiens, dans l'Etat du Chiapas, au sud. Toutefois, nombre des pires violations commises dans cet Etat ont suivi la vague de répression lancée par l'armée contre un mouvement à prédominance indienne, inconnu jusqu'alors, l'Armée Zapatista de libération nationale - AZLN, après le soulèvement de janvier 1994.

Le 1er janvier 1994, l'AZLN avait pris le contrôle d'un certain nombre de municipalités du Chiapas, et dès la semaine suivante les forces armées ont repris la plupart des villes occupées par l'AZLN. Dans le cadre des opérations militaires, l'aviation mexicaine a bombardé la population civile. Les forces de sécurité ont aussi été responsables d'arrestations arbitraires, de la torture de détenus, d'exécutions sommaires de prisonniers et de "disparitions". Au moins 145 personnes, y compris des soldats, des rebelles et des civils, sont mortes au cours des opérations militaires de janvier 1994 au Chiapas.

Dans un incident survenu le 7 janvier 1994 au matin, des soldats mexicains sont arrivés en force au village de Morelia, près d'Altamirano, dont la population est en grande partie indienne Tzeltal. Les soldats sont entrés de force dans les maisons, ont détruit les biens des villageois et fait sortir les hommes de force. Un grand nombre de femmes et d'enfants ont été obligés à rester allongés devant leur maison pendant près d'une heure. Après avoir rassemblé les hommes sur la place du village, les soldats les ont contraints à s'étendre sur le sol face contre terre, ceux qui bougeaient ou se plaignaient auraient été frappés ; ils ont dû rester ainsi jusqu'à la fin de l'après-midi.

Trois dirigeants paysans indiens, Sebastián Santis López, Severiano Santis Gómez et Hermelindo Santis Gómez ont été conduits dans l'église pour les torturer. Les hommes restés sur la place ont entendu leurs hurlements, puis certains les ont vu monter de force dans une ambulance militaire. On ne les a jamais revus vivants. Ils sont restés "disparus" jusqu'au 10 février 1994, jour où leurs trois cadavres ont été découverts près de Morelia ; ils portaient des marques de sévices compatibles avec une exécution extrajudiciaire. Les autorités mexicaines ont toujours démenti toute responsabilité pour ces meurtres.

Les Indiennes et leurs enfants sont aussi en danger. Trois Indiennes Tzeltal : María Teresa Méndez Santiz, 20 ans, Cristina Méndez Santiz, 18 ans, et María Méndez Santiz, 16 ans, ont été torturées et violées le 4 juin 1994 au Chiapas, près d'Altamirano, par des soldats de l'armée mexicaine qui les ont conduites dans un bâtiment à proximité, les accusant de soutenir l'AZLN. Elles ont été relâchées dans la journée. Personne n'a comparu en justice.

Les négociations de paix ouvertes à la mi-janvier 1994 entre le Gouvernement mexicain et l'AZLN ont été temporairement suspendues en février 1995, le pouvoir ayant lancé une vague de répression contre les chefs de l'AZLN, et ordonné à la police et à l'armée de lancer des opérations dans l'Etat du Chiapas pour reprendre les territoires aux mains des rebelles. Durant les opérations, du 9 au 14 février, les rebelles se sont repliés vers des régions montagneuses isolées. Au cours de ces opérations, et immédiatement après, on a signalé de graves atteintes aux droits de l'homme commises par les forces de sécurité, y compris la torture et les exécutions extrajudiciaires. La police a aussi lancé des raids dans d'autres parties du pays contre les membres présumés de l'AZLN : des douzaines de personnes, certaines du fait de leurs opinions, ont été arbitrairement arrêtées alors, et beaucoup cruellement torturées. Huit travailleurs d'une fabrique de chaussures, dont quatre femmes et une jeune fille de 16 ans, ont été arrêtés le 9 février 1995 à Cacalomacán, Etat de Mexico, pour appartenance présumée à l'AZLN. Ils ont été cruellement torturés dans un centre de détention secret pour les forcer à signer des aveux en blanc, et transférés dans une prison deux jours après où ils attendent toujours de passer en jugement.

Après les raids de février 1995, le Gouvernement mexicain a offert de reprendre les négociations de paix avec l'AZLN. A la fin de l'année, les pourparlers entre les deux parties étaient en cours.

MEMBRES DE L'OPPOSITION

Les militants des organisations de base, ou de partis politiques, contestant le pouvoir des structures dirigeantes du PRI continuent d'être confrontés aux violations des droits de l'homme.

La répression politique au Mexique frappe particulièrement les membres du Parti de la révolution démocratique - PRD, parti politique de centre-gauche qui jouit d'une large audience parmi les démunis, y compris les paysans indiens.

The PRD déclare avoir réuni des éléments de preuve concernant 292 meurtres de militants politiques de juillet 1988 à janvier 1995. Dans la plupart des cas, les responsables des agressions avaient agi avec l'assentiment des autorités et sont restés impunis.

Dans certaines régions du pays, même les plus hautes autorités usent d'une extrême violence pour réprimer toute contestation de leur pouvoir. Dans l'Etat de Guerrero, le 28 juin 1995, 17 paysans ont été massacrés et 19 blessés par la police de cet Etat.

Les victimes faisaient partie d'un grand nombre de paysans non armés qui se rendaient en camions, avec femmes et enfants, à Atoyac de Álvarez, près d'Acapulco (Guerrero), pour participer à une manifestation pour la libération d'un militant paysan, Gilberto Romero Vázquez, "disparu" le 24 mai 1995. Beaucoup appartenaient, comme Gilberto Romero, à une association de défense des droits des paysans, l'Organisation paysanne de la Sierra du Sud - OPSS.

Selon certaines informations, un contingent important de la police de l'Etat, accompagné de "gardes blancs" - tueurs à gages - ont stoppé le convoi et tiré pendant un quart d'heure sur les camions à un barrage proche du village d'Agua Blancas, municipalité de Coyuca de Benítez. Selon des informations confirmées plus tard par les autorités locales, le gouverneur de l'Etat avait ordonné aux forces de sécurité de réprimer la manifestation d'Atoyac de Álvarez, par la violence si nécessaire.

L'attaque de juin avait été préparée, à tel point que des membres du gouvernement de cet Etat étaient présents sur les lieux et ont filmé des scènes de ce massacre. Le film a été modifié et édité au montage de façon à corroborer les assertions initiales des autorités de l'Etat, à savoir que les paysans avaient été tués dans un affrontement avec les forces de sécurité ; mais un médecin qui a porté secours aux blessés sur place a dit n'avoir vu aucun paysan avec une arme à feu. Les investigations d'une commission gouvernementale, la Commission nationale des droits de l'homme, ont confirmé que des paysans non armés avaient été tués, et au moins un, Daniel López Castañeda, sommairement exécuté à bout portant quand les meurtriers l'ont découvert encore vivant. Plusieurs hauts responsables du gouvernement de l'Etat étaient présents lors de l'attaque, dont le Directeur général de l'intérieur et le Procureur général adjoint, ainsi qu'un officier supérieur de la police, un agent du ministère public et un représentant du ministère de l'intérieur.

Les enquêtes ouvertes par les autorités de l'Etat de Guerrero sur le massacre ont été entachées d'irrégularités. Les médecins légistes ont falsifié les conclusions de l'autopsie en omettant de signaler des lésions concordantes avec des exécutions sommaires. Beaucoup de responsables, y compris des hauts fonctionnaires, n'ont pas été déférés à la justice. En fait, des centaines de policiers seraient arrivés dans la région après l'incident, et au cours des semaines suivantes les militants paysans locaux ont fait l'objet de menaces et d'intimidation.

Les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales au Mexique ont continué à sensibiliser la population mexicaine aux droits de l'homme. Grâce à leur travail remarquable, le gouvernement a été obligé de reconnaître la gravité du problème. Récemment, les défenseurs des droits de l'homme ont joué dans le contexte du conflit au Chiapas un rôle essentiel pour la prévention d'une escalade des violations des droits de l'homme, mais ils ont aussi été de plus en plus harcelés et menacés. Il est alarmant de constater que les coupables semblent bénéficier d'une totale impunité.

Au nombre de ceux qu'on attaque pour avoir préconisé le respect des droits de l'homme, les défenseurs des droits des populations indiennes du Mexique, et les catholiques parmi eux, sont tout particulièrement exposés. En juin 1995, Mgr Arturo Lona Reyes, bien connu pour sa défense des droits de l'homme et président du Comité des droits de l'homme Tepeyac, à Tehuantepec, Oaxaca, a survécu aux coups de feu tirés sur le véhicule à bord duquel il circulait.

De nombreux défenseurs des droits de l'homme, dont des journalistes, ont été menacés de mort pour avoir critiqué la situation des droits de l'homme dans le pays - entre autres, David Fernández Dávalos et José Lavanderos Yáñez, respectivement directeur et responsable juridique du Centre des droits de l'homme Miguel Agustín Pro Juárez, à Mexico, sous l'égide de l'église. En novembre 1995, Emilia González Sandoval, journaliste et membre fondateur de la Commission de solidarité et de défense des droits de l'homme, à Chihuahua, a aussi reçu des menaces de mort anonymes.

Certains défenseurs des droits de l'homme ont aussi été violemment attaqués en raison de leurs activités. En septembre 1995, Marciana Campos Juárez, membre du Comité des droits de l'homme Miguel Hidalgo, à Hidalgo, Etat de Guanajuato, a été violée et battue par un individu qui l'avait précédemment menacée.

Sont aussi la cible de menaces de mort et d'attentats les membres d'associations populaires. Les soeurs Rocío et Norma Mesino Mesino ont toutes deux été contraintes à quitter leur communauté de Guerrero, en juillet 1995, par des menaces de mort à la suite de leurs plaintes au sujet du meurtre de 17 membres de leur organisation paysanne le mois précédent. Leur père, un dirigeant paysan, Hilario Mesino Acosta, a aussi été l'objet de tentatives d'assassinat. Personne n'a été traduit en justice pour aucun de ces attentats

****DES FONDATIONS POUR L'AVENIR****

Le problème des violations des droits de l'homme au Mexique n'est pas encore convenablement résolu. Des délégations d'AI se sont rendues dans le pays en janvier et octobre 1995 pour mener une enquête au sujet des violations des droits de l'homme. En novembre dernier, une délégation de haut niveau s'est rendue dans le pays afin de rencontrer les responsables gouvernementaux.

L'actuel gouvernement a la possibilité de changer la situation. AI lui demande instamment de prendre des mesures afin de veiller au plein respect des droits de l'homme d'ici l'an 2 000. L'application des recommandations suivantes serait un premier pas dans cette voie :

****RECOMMANDATIONS****

* Seul le personnel dûment mandaté par l'autorité peut effectuer des arrestations, sous strict contrôle judiciaire.

- * Il faut préciser oralement et par écrit à tous les détenus, dans une langue qu'ils comprennent, comment ils peuvent faire usage de leurs droits légaux. Des interprètes doivent être fournis à tous les stades de la procédure pénale.
- * Tout détenu doit être promptement présenté à un juge après son arrestation et avoir promptement et régulièrement accès à ses proches et à un avocat durant toute la durée de sa détention ou de son emprisonnement.
- * L'Etat doit fournir une aide judiciaire gratuite à tous les accusés dépourvus de ressources aussitôt après l'arrestation.
- * Les interrogatoires des personnes détenues ou inculpées doivent avoir lieu en présence d'un avocat.
- * Prisonniers et détenus, qu'ils soient sous juridiction civile ou militaire, doivent être exclusivement placés dans des centres de détention officiels et reconnus comme tels, et leur famille informée à tout moment du lieu où ils se trouvent.
- * Les aveux obtenus par la torture, les mauvais traitements ou autres formes de contrainte doivent être irrecevables en justice, si ce n'est comme preuves à charge contre les responsables. Il faut mettre en place des mesures de protection garantissant aux détenus et prisonniers des soins médicaux adéquats.
- * Toute information de torture présumée ou d'autres violations flagrantes des droits de l'homme, y compris les "disparitions" et les exécutions sommaires, extrajudiciaires ou arbitraires, doit faire l'objet d'une enquête prompte, impartiale et approfondie. Tout représentant de l'Etat dont la responsabilité est en cause doit être suspendu de ses fonctions et déféré en justice.
- * L'Etat doit garantir un respect total et une protection efficace aux défenseurs des droits de l'homme, comme aux victimes et témoins de violations des droits de l'homme.
- * L'Etat doit instituer des enquêtes efficaces sur le sort des "disparus".
- * L'Etat doit reconnaître, et s'il y a lieu, ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le droit national et sa pratique doivent être pleinement conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Voir *Mexique/Les droits de l'homme ont-ils une chance d'ici l'an 2 000 ?* (AI Index : AMR 41/21/95)

LEGENDES

Page 1

Des proches se lamentent auprès de la dépouille de deux des 17 paysans massacrés par l'armée mexicaine dans l'Etat de Guerrero, le 28 juin 1995.

Page 2

Le juge Polo Uscanga

Page 2 et 3

María Teresa Méndez Santiz, 20 ans, Cristina Méndez Santiz, 18 ans, et María Méndez Santiz, 16 ans, trois Indiennes Tzeltal de Santa Rosita Sibaquil (Chiapas) ont été violées et torturées le 4 juin 1994 à un barrage routier de l'armée, près d'Altamirano (Chiapas).

Page 3

Corps de victimes exécutées extrajudiciairement par l'armée au Chiapas, à la suite d'un soulèvement dans cet Etat, début janvier 1994.

Page 4

Des femmes pleurent pendant les obsèques de victimes du massacre de Guerrero, dont beaucoup étaient membres d'une organisation de défense des droits des paysans.